



## INVITATION A SOUMISSIONNER (RFP)

NOM & ADRESSE DE L'ENTREPRISE	DATE :03/08/2022
	REFERENCE : RFP21/2022

Chère Madame/Cher Monsieur,

Nous vous demandons de bien vouloir nous adresser votre soumission pour le recrutement d'un Cabinet de formation pour le renforcement des capacités des femmes entrepreneures en situation de vulnérabilité dans le sud

Veuillez utiliser le formulaire figurant dans l'annexe 3 jointe aux présentes pour les besoins de la préparation de votre soumission.

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leurs offres par courrier électronique à l'adresse suivante :

**Procurement.tn@undp.org**

Avec en objet la mention suivante :

**Au plus tard le 21/09/2022 à 16h00 heure de Tunis**

Prière de veiller au respect de ces mesures pour acceptation de votre offre :

- Votre soumission devra être signée, en format .pdf ;
- Votre email de soumission devra avoir pour objet la référence ainsi que le titre du RFP ;
- Les soumissions par courrier électronique ne peuvent dépasser 10 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à 2 envois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées ;
  - **Votre proposition technique doit être séparée de votre proposition financière (votre email doit comprendre deux pièces jointes distinctes) ;**

- **L'offre financière devra alors être protégée par un mot de passe que nous vous demanderons après évaluation technique des soumissions reçues et ce dans la mesure où votre proposition est identifiée comme techniquement qualifiée.**

Votre soumission doit être rédigée en **français**, et assortie d'une durée de validité minimum de **120 jours**.

Dans le cadre de la préparation de votre soumission, il vous appartiendra de vous assurer qu'elle parviendra à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard à la date-limite. Les soumissions qui seront reçues par le PNUD postérieurement à la date-limite indiquée ci-dessus, pour quelque raison que ce soit, ne seront pas prises en compte.

Les services proposés seront examinés et évalués en fonction de l'exhaustivité et de la conformité de la soumission et du respect des exigences indiquées dans la RFP et dans l'ensemble des autres annexes fournissant des détails sur les exigences du PNUD.

La soumission qui répondra à l'ensemble des exigences, satisfera l'ensemble des critères d'évaluation et possèdera le meilleur rapport qualité/prix sera sélectionnée aux fins d'attribution du contrat. Toute offre qui ne répondra pas aux exigences sera rejetée.

Toute différence entre le prix unitaire et le prix total sera recalculée par le PNUD. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le prestataire de services n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le PNUD, sa soumission sera rejetée.

Aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le PNUD après réception de la soumission. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le PNUD se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou des biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

Tout contrat ou bon de commande qui sera délivré au titre de la présente RFP sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. Le simple dépôt d'une soumission emporte acceptation sans réserve par le prestataire de services des conditions générales du PNUD figurant à l'annexe 3 des présentes.

Veuillez noter que le PNUD n'est pas tenu d'accepter une quelconque soumission ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et au dépôt d'une soumission par le prestataire de services, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

La procédure de contestation que le PNUD met à la disposition des fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs à l'adresse suivante :  
<http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/procurement/protestandsanctions/>.

Le PNUD encourage chaque prestataire de services potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au PNUD si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente RFP.

Le PNUD applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à prévenir, identifier et sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au PNUD, ainsi qu'aux tiers participant aux activités du PNUD. Le PNUD attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite à l'intention des fournisseurs de l'Organisation des Nations Unies qui peut être consulté par l'intermédiaire du lien suivant : [http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct\\_english.pdf](http://www.un.org/depts/ptd/pdf/conduct_english.pdf)

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre soumission.

Cordialement,

*Unité Achat*

*PNUD Tunisie*

## Description des exigences

Contexte	<p>La Tunisie réaffirme continuellement son engagement à atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, malgré les défis qu'elle rencontre. L'un de ces défis, partagé par la majorité des pays en développement, est le financement de la réalisation de l'Agenda 2030. Globalement, ce déficit de financement est estimé à 2 500 milliards de dollars<sup>1</sup>. En Tunisie, si tous les besoins de financement du développement durable n'ont pas encore été estimés, certains sont disponibles. Pour atteindre les objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la Tunisie a besoin de 19,4 milliards de dollars, dont 14,4 milliards pour les mesures d'atténuation et 4,3 milliards pour celles d'adaptation<sup>2</sup>. A ces actions s'ajoutent, entre autres, celles pour réduire les inégalités et la pauvreté, réaliser l'égalité des sexes et promouvoir le travail décent, dont les besoins n'ont pas encore été calculés.</p> <p>Or la Tunisie est actuellement dans l'incapacité de financer ses priorités de développement au vu de sa situation budgétaire, de son niveau de dettes publique et extérieure, et de ses difficultés à financer le fonctionnement même de l'État<sup>3</sup>. Devant l'ampleur de la crise de la COVID-19, dont les conséquences ont ralenti l'avancement de la Tunisie pour l'atteinte des ODD<sup>4</sup>, il est essentiel pour le pays et les décideurs politiques d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier, mobiliser et allouer efficacement toutes les ressources en faveur du développement, au niveau national et au niveau local.</p> <p>Pour répondre à ces défis, le PNUD, conjointement avec UNICEF, s'est engagé à travers le programme « SDG Financing », à appuyer les autorités tunisiennes dans la mise en place d'une architecture de financement intégrée : un cadre de financement national intégré ou INFF (Integrated National Financing Framework). Ce cadre est constitué de plusieurs composantes : un état des lieux du financement du développement (Development Finance Assessment, DFA) sur lequel élaborer une stratégie de financement qui agit</p>
----------	---

<sup>1</sup> OECD (2021), « [Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021](#) ».

<sup>2</sup> [CDN \(2021\)](#)

<sup>3</sup> Le budget de l'État pour l'année 2022, fixé à un peu moins de 57,3 milliards de dinars, se base sur un besoin de financement total à combler de près de 20 milliards de dinars dont plus de 63% devront être couverts par des emprunts extérieurs.

<sup>4</sup> [Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie](#) (2021).

	tel un plan d'action pour la mise en place de l'INFF. Le PNUD cherche à recruter un cabinet pour élaborer cette stratégie de financement et fournir ainsi un plan d'action à court et moyen-long terme aux décideurs politiques.
Partenaire de réalisation du PNUD	Ministère de l'Economie et de la Planification
Brève description des services requis <sup>5</sup>	L'objectif de la présente mission est d'élaborer une stratégie de financement permettant de répondre aux besoins et objectifs de développement national qui agira comme un plan d'action pour la mise en place de l'INFF en Tunisie.
Liste et description des prestations attendues	<p>Objectif général :</p> <p>L'objectif de la présente mission est d'élaborer une stratégie de financement permettant de répondre aux besoins et objectifs de développement national qui agira comme un plan d'action pour la mise en place de l'INFF en Tunisie.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les actions pour financer les stratégies et objectifs de développement durable national ;</li> <li>• Rassembler les politiques de financement, instruments et cadres réglementaires ;</li> <li>• Mobiliser et aligner les différentes sources de financement (domestiques, publiques, internationales, privées) avec les objectifs et priorités de développement national ;</li> <li>• Mieux gérer et mieux planifier les risques ;</li> <li>• Favoriser la cohérence entre et parmi ces différents instruments, stratégies et politiques de financement publics et privés ;</li> <li>• Identifier les acteurs pertinents et leur rôle vis-à-vis de ces stratégies et politiques de financement ;</li> <li>• Sensibiliser les acteurs nationaux principaux à l'importance d'une stratégie de financement du développement intégrée.</li> </ul> <p>Tâches à effectuer :</p> <p>Les différentes tâches devront s'effectuer en étroite concertation avec les acteurs pertinents nationaux (ministères de l'Économie et de la Planification et des Finances).</p> <p>1) Définir les objectifs de la politique de financement du développement et identifier les différentes options de politiques de financement.  Cette étape est basée sur les résultats des diagnostics réalisés dans le cadre du Development Finance Assessment (DFA).  Les objectifs de la politique de financement répondent aux écarts de financement, aux opportunités, risques et contraintes de financement relevés durant la phase de diagnostic. L'identification des objectifs devra également être accompagnée d'une identification des acteurs impliqués et concernés.</p>

<sup>5</sup> Des TOR peuvent être joints si les informations énumérées dans la présente annexe ne suffisent pas à décrire de manière exhaustive la nature des prestations et les autres détails relatifs aux exigences.

	<p>L'identification des différentes options de politiques de financement suivra celle des objectifs : il s'agira notamment de relever les éléments existants (politiques, mesures légales et réglementaires et instruments de financement) qui soutiennent les objectifs de la politique de financement les plus pertinents et les plus utiles, ainsi que de relever les opportunités.</p> <p>Livrable 1 : note méthodologique révisée selon les commentaires de l'équipe PNUD.</p> <p>Livrable 2 : Un rapport initial présentant les objectifs de la politique de financement du développement (comprenant les écarts de financement, les opportunités, risques et contraintes pour chaque objectif) et les différentes options de politiques de financement.</p> <p>2) Prioriser les politiques.  Sur la base des différentes options de politiques de financement identifiées dans l'étape (1), il s'agira de prioriser les politiques selon différents critères. Cette étape permet d'évaluer les politiques à plusieurs niveaux afin de sélectionner les plus pertinentes et réalisables à court et moyen-long terme. L'évaluation de ces politiques devra permettre de répondre aux questions suivantes : (i) quels sont les conditions préalables et les besoins en ressources nécessaires, (ii) quelle cohérence avec les cibles macro-économiques, (iii) dans quelle mesure contribuent-elles aux dimensions économiques, environnementales et sociales, (iv) dans quelle mesure créent-elles des externalités et compromis, (v) dans quelle mesure créent-elles des gains et des synergies entre les secteurs/acteurs et (vi) dans quelle mesure réduisent-elles les risques et renforcent-elles la résilience du pays en matière de financement du développement durable ou au contraire créent-elles des risques ?</p> <p>Livrable 3 : Un rapport intermédiaire comportant un tableau des politiques de financement identifiées et leur évaluation selon les critères cités (i) à (vi) ainsi que la sélection des politiques les plus pertinentes, réalisables et efficaces.</p> <p>3) Opérationnaliser la stratégie de financement.  Sur la base des politiques identifiées dans l'étape (2), l'opérationnalisation de la financement de stratégie passera par (i) la définition des mesures qui doivent être prises, le calendrier et l'ordre de mise en application de ces mesures et (ii) l'identification des acteurs responsables qui doivent être impliqués et consultés. Cette opérationnalisation servira de plan d'action pour la mise en œuvre de l'INFF.</p> <p>Livrable 4 : Un rapport final contenant : les politiques sélectionnées, les actions nécessaires, le calendrier et l'ordre de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.</p> <p>Livrable 5 : Un atelier de restitution et de présentation aux parties prenantes nationales (ministères et agences concernées) de la stratégie de financement et de son plan d'action.</p>
Personne devant superviser le travail/les prestations du prestataire de services	Le bureau d'études recruté travaillera sous la supervision directe de la Team Leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain (CIDH) du PNUD Tunisie

Fréquence des rapports	<i>Prière de se référer aux termes de références de la mission en annexe 2</i>		
Exigences en matière de rapport d'avancement	<i>Prière de se référer aux termes de références de la mission en annexe 2</i>		
Lieu des prestations	Tunis		
Durée prévue des prestations	42 h/j sur 3 mois (dont 1 mois pour la validation des livrables)		
Date de commencement prévue	Dès signature du contrat		
Date-limite d'achèvement	03 mois après la signature du contrat		
Déplacements prévus	A distance avec des réunions de travail en présentiel si nécessaire.		
Exigences particulières en matière de sécurité	<input type="checkbox"/> NA		
Equipements à fournir par le PNUD (doivent être exclus du prix offert)	<input type="checkbox"/> N/A		
Calendrier d'exécution indiquant la composition et la chronologie des activités/sous-activités	<input type="checkbox"/> Requis		
Noms et curriculum vitae des personnes qui participeront à la fourniture des services	<input type="checkbox"/> Requis		
Devise de la soumission	<input type="checkbox"/> Dollar des Etats-Unis <input type="checkbox"/> Euro <input type="checkbox"/> Devise locale (Dinar Tunisien)		
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert <sup>6</sup>	<input type="checkbox"/> Doit exclure la TVA et autres impôts indirects applicables		
Durée de validité des soumissions (à compter du dernier jour de dépôt des soumissions)	<input type="checkbox"/> 120 jours  Dans certaines circonstances exceptionnelles, le PNUD pourra demander au soumissionnaire de proroger la durée de validité de sa soumission au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente RFP. La soumission devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de la soumission.		
Soumissions partielles	Interdites		
Conditions de paiement <sup>7</sup>	<b>Produits attendus</b>	<b>Échéancier</b>	<b>Paiement</b>
	<b>Livrable 1</b> : Une note méthodologique révisée (i) donnant une description détaillée de la	1 semaine après	25%

<sup>6</sup> L'exonération de TVA varie d'un pays à l'autre. Veuillez cocher ce qui est applicable au CO/BU du PNUD demandant les services.

	<p>méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, (ii) justifiant de la compréhension des termes de référence sans en reprendre littéralement les termes et (iii) incluant un plan de travail présentant notamment le chronogramme et les étapes de mise en œuvre de la mission.</p>	signature du contrat		
	<p><b>Livrable 2</b> : Un rapport initial présentant les objectifs de la politique de financement du développement (comprenant les écarts de financement, les opportunités, risques et contraintes pour chaque objectif) et les différentes options de politiques de financement.</p>	2 semaines après validation du livrable 1		
	<p><b>Livrable 3</b> : Un rapport intermédiaire comportant un tableau des politiques de financement identifiées et leur évaluation selon les critères cités (i) à (vi) ainsi que la sélection des politiques les plus pertinentes, réalisables et efficaces.</p>	4 semaines après validation du livrable 2	35%	
	<p><b>Livrable 4</b> : Un rapport final contenant : les politiques sélectionnées, les actions nécessaires, le calendrier et l'ordre de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.</p>	4 semaines après validation du livrable 3	40%	
	<p><b>Livrable 5</b> : Un atelier de restitution et de présentation aux parties prenantes nationales (ministères et agences concernées) de la stratégie</p>	2 semaines après validation du livrable 4		

	de financement et de son plan d'action.			
	<b>TOTAL</b>	<b>3 mois (dont 1 mois pour la validation des livrables)</b>	<b>100%</b>	
Personne(s) devant examiner/inspecter/approuver les prestations/les services achevés et autoriser le versement du paiement	- La Team Leader du Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain (CIDH) du PNUD Tunisie			
Type de contrat devant être signé	<input type="checkbox"/> Contrat de services professionnels			
Critère d'attribution du contrat	<input type="checkbox"/> Score combiné le plus élevé (l'offre technique comptant pour 70 % et le prix pour 30 %) <input type="checkbox"/> Acceptation sans réserve des conditions générales du contrat du PNUD (CGC). Il s'agit d'un critère obligatoire qui ne peut pas être supprimé, quelle que soit la nature des services demandés. La non-acceptation des CGC peut constituer un motif de rejet de la soumission.			
Critère d'évaluation de la soumission	<b>Soumission technique (70 %)</b> <input type="checkbox"/> Expertise du cabinet [30%] <input type="checkbox"/> Méthodologie, son adéquation aux conditions et au calendrier du plan d'exécution [30%] <input type="checkbox"/> Structure de la direction et qualifications du personnel clé [40%] <b>Soumission financière (30 %)</b> A calculer en comparant le prix de la soumission par rapport au prix le plus bas des soumissions reçues par le PNUD.			
Le PNUD attribuera le contrat à :	<input type="checkbox"/> Un seul et unique prestataire de services			
Annexes de la présente RFP8	<input type="checkbox"/> TOR détaillés (annexe 2) <input type="checkbox"/> Formulaire de présentation de la soumission (annexe 3) <input type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 4)9			

8 Si les informations sont disponibles sur le Web, il est possible de ne fournir qu'un simple URL permettant d'y accéder.

9 Il est signalé aux prestataires de services que la non-acceptation des conditions générales (CG) peut constituer un motif d'élimination du présent processus d'achat.

<p>Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement)<sup>10</sup></p>	<p><b>l'Unité Achat du PNUD</b>  <b>Adresse</b> : Rue du Lac Windermere, immeuble le prestige Business Center, Tour A , les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.  <b>Adresse de courrier électronique</b> :  procurement.tn@undp.org  Les réponses tardives du PNUD ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de dépôt des soumissions, sauf si le PNUD estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux soumissionnaires.</p>
<p>Autres informations</p>	<p>Veillez vous référer aux termes de références de la mission en Annexe 2</p>

---

*10 La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le PNUD. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit de fonctionnaires du PNUD, le PNUD ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.*



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT  
TUNISIE**

**TERMES DE REFERENCE**

**I. Information sur le poste**

<b>Titre du poste :</b>	Cabinet pour l'élaboration d'une stratégie de financement du développement pour la Tunisie.
<b>Durée</b>	42 h/j sur 3 mois (dont 1 mois pour la validation des livrables)
<b>Début de contrat</b>	Novembre 2022
<b>Fin de contrat</b>	Janvier 2023
<b>Type de contrat</b>	Contrat de service
<b>Lieu d'affectation</b>	Tunis
<b>Superviseur</b>	Team Leader Cluster Croissance Inclusive et Développement Humain

**II. Contexte général et justification**

La Tunisie réaffirme continuellement son engagement à atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030, malgré les défis qu'elle rencontre. L'un de ces défis, partagé par la majorité des pays en développement, est le financement de la réalisation de l'Agenda 2030. Globalement, ce déficit de financement est estimé à 2 500 milliards de dollars<sup>11</sup>. En Tunisie, si tous les besoins de financement du développement durable n'ont pas encore été estimés, certains sont disponibles. Pour atteindre les objectifs de la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), la Tunisie a besoin de 19,4 milliards de dollars, dont 14,4 milliards pour les mesures d'atténuation et 4,3 milliards pour celles d'adaptation<sup>12</sup>. A ces actions s'ajoutent, entre autres, celles pour réduire les inégalités et la pauvreté, réaliser l'égalité des sexes et promouvoir le travail décent, dont les besoins n'ont pas encore été calculés.

Or la Tunisie est actuellement dans l'incapacité de financer ses priorités de développement au vu de sa situation budgétaire, de son niveau de dettes publique et extérieure, et de ses difficultés à financer le fonctionnement même de l'État<sup>13</sup>. Devant l'ampleur de la crise de la COVID-19, dont les conséquences ont ralenti l'avancement

<sup>11</sup> OECD (2021), « [Perspectives mondiales du financement du développement durable 2021](#) ».

<sup>12</sup> [CDN \(2021\)](#)

<sup>13</sup> Le budget de l'État pour l'année 2022, fixé à un peu moins de 57,3 milliards de dinars, se base sur un besoin de financement total à combler de près de 20 milliards de dinars dont plus de 63% devront être couverts par des emprunts extérieurs.

de la Tunisie pour l'atteinte des ODD<sup>14</sup>, il est essentiel pour le pays et les décideurs politiques d'avoir les connaissances et les compétences nécessaires pour identifier, mobiliser et allouer efficacement toutes les ressources en faveur du développement, au niveau national et au niveau local.

Pour répondre à ces défis, le PNUD, conjointement avec UNICEF, s'est engagé à travers le programme « SDG Financing », à appuyer les autorités tunisiennes dans la mise en place d'une architecture de financement intégrée : un cadre de financement national intégré ou INFF (Integrated National Financing Framework). Ce cadre est constitué de plusieurs composantes : un état des lieux du financement du développement (Development Finance Assessment, DFA) sur lequel élaborer une stratégie de financement qui agit tel un plan d'action pour la mise en place de l'INFF. Le PNUD cherche à recruter un cabinet pour élaborer cette stratégie de financement et fournir ainsi un plan d'action à court et moyen-long terme aux décideurs politiques.

### III. Objectifs et étapes de travail

#### **Objectif général :**

L'objectif de la présente mission est d'élaborer une stratégie de financement permettant de répondre aux besoins et objectifs de développement national qui agira comme un plan d'action pour la mise en place de l'INFF en Tunisie.

#### **Objectifs spécifiques :**

- Définir les actions pour financer les stratégies et objectifs de développement durable national ;
- Rassembler les politiques de financement, instruments et cadres réglementaires ;
- Mobiliser et aligner les différentes sources de financement (domestiques, publiques, internationales, privées) avec les objectifs et priorités de développement national ;
- Mieux gérer et mieux planifier les risques ;
- Favoriser la cohérence entre et parmi ces différents instruments, stratégies et politiques de financement publics et privés ;
- Identifier les acteurs pertinents et leur rôle vis-à-vis de ces stratégies et politiques de financement ;
- Sensibiliser les acteurs nationaux principaux à l'importance d'une stratégie de financement du développement intégrée.

#### **Tâches à effectuer :**

Les différentes tâches devront s'effectuer en étroite concertation avec les acteurs pertinents nationaux (ministères de l'Économie et de la Planification et des Finances).

- 1) *Définir les objectifs de la politique de financement du développement et identifier les différentes options de politiques de financement.*

Cette étape est basée sur les résultats des diagnostics réalisés dans le cadre du Development Finance Assessment (DFA).

<sup>14</sup> [Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable en Tunisie](#) (2021).

Les objectifs de la politique de financement répondent aux écarts de financement, aux opportunités, risques et contraintes de financement relevés durant la phase de diagnostic. L'identification des objectifs devra également être accompagnée d'une identification des acteurs impliqués et concernés.

L'identification des différentes options de politiques de financement suivra celle des objectifs : il s'agira notamment de relever les éléments existants (politiques, mesures légales et réglementaires et instruments de financement) qui soutiennent les objectifs de la politique de financement les plus pertinents et les plus utiles, ainsi que de relever les opportunités.

*Livrable 1 : note méthodologique révisée selon les commentaires de l'équipe PNUD.*

*Livrable 2 : Un rapport initial présentant les objectifs de la politique de financement du développement (comprenant les écarts de financement, les opportunités, risques et contraintes pour chaque objectif) et les différentes options de politiques de financement.*

## **2) Prioriser les politiques.**

Sur la base des différentes options de politiques de financement identifiées dans l'étape (1), il s'agira de prioriser les politiques selon différents critères. Cette étape permet d'évaluer les politiques à plusieurs niveaux afin de sélectionner les plus pertinentes et réalisables à court et moyen-long terme. L'évaluation de ces politiques devra permettre de répondre aux questions suivantes : (i) quels sont les conditions préalables et les besoins en ressources nécessaires, (ii) quelle cohérence avec les cibles macro-économiques, (iii) dans quelle mesure contribuent-elles aux dimensions économiques, environnementales et sociales, (iv) dans quelle mesure créent-elles des externalités et compromis, (v) dans quelle mesure créent-elles des gains et des synergies entre les secteurs/acteurs et (vi) dans quelle mesure réduisent-elles les risques et renforcent-elles la résilience du pays en matière de financement du développement durable ou au contraire créent-elles des risques ?

*Livrable 3 : Un rapport intermédiaire comportant un tableau des politiques de financement identifiées et leur évaluation selon les critères cités (i) à (vi) ainsi que la sélection des politiques les plus pertinentes, réalisables et efficaces.*

## **3) Opérationnaliser la stratégie de financement.**

Sur la base des politiques identifiées dans l'étape (2), l'opérationnalisation de la financement de stratégie passera par (i) la définition des mesures qui doivent être prises, le calendrier et l'ordre de mise en application de ces mesures et (ii) l'identification des acteurs responsables qui doivent être impliqués et consultés. Cette opérationnalisation servira de plan d'action pour la mise en œuvre de l'INFF.

*Livrable 4 : Un rapport final contenant : les politiques sélectionnées, les actions nécessaires, le calendrier et l'ordre de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.*

*Livrable 5 : Un atelier de restitution et de présentation aux parties prenantes nationales (ministères et agences concernées) de la stratégie de financement et de son plan d'action.*

#### IV. Livrables attendus et modalités de paiement

L'expert.e doit restituer les livrables suivants en français, ils seront validés par la Team Leader du cluster Croissance Inclusive et Développement Humain du PNUD.

Produits attendus	Nbr H/J	Échéancier	Date limite de remise des livrables	Paiement
<b>Livable 1</b> : Une note méthodologique révisée (i) donnant une description détaillée de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, (ii) justifiant de la compréhension des termes de référence sans en reprendre littéralement les termes et (iii) incluant un plan de travail présentant notamment le chronogramme et les étapes de mise en œuvre de la mission.	5 h/j	1 semaine après signature du contrat	07/11/2022	25%
<b>Livable 2</b> : Un rapport initial présentant les objectifs de la politique de financement du développement (comprenant les écarts de financement, les opportunités, risques et contraintes pour chaque objectif) et les différentes options de politiques de financement.	8 h/j	2 semaines après validation du livrable 1	18/11/2022	
<b>Livable 3</b> : Un rapport intermédiaire comportant un tableau des politiques de financement identifiées et leur évaluation selon les critères cités (i) à (vi) ainsi que la sélection des politiques les plus pertinentes, réalisables et efficaces.	12 h/j	4 semaines après validation du livrable 2	12/12/2022	35%
<b>Livable 4</b> : Un rapport final contenant : les politiques sélectionnées, les actions nécessaires, le calendrier et l'ordre de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.	12 h/j	4 semaines après validation du livrable 3	02/01/2023	40%
<b>Livable 5</b> : Un atelier de restitution et de présentation aux parties prenantes nationales (ministères et agences concernées) de la stratégie de financement et de son plan d'action.	5 h/j	2 semaines après validation du livrable 4	16/01/2023	
<b>TOTAL</b>	<b>42 h/j</b>	<b>3 mois (dont 1 mois pour la validation des livrables)</b>		<b>100%</b>

#### V. Qualifications requises

L'équipe proposée par le cabinet devra être composée d'un.e consultant.e international.e (chef.fe de mission) et deux consultant.es, dont un.e consultant.e national.e économiste pour appuyer et coordonner l'étude ainsi que les différents entretiens et l'atelier de restitution final.

Le/la chef.fe de mission sera responsable de l'assurance qualité des livrables.

<b>1</b>	<b>Expertise du cabinet</b>
1.1	Au moins dix ans d'expérience dans l'élaboration d'études stratégiques en lien avec la planification et/ou le développement, la formulation de politiques publiques, ou l'appui aux réformes économiques, ainsi que la conduite d'analyses, de recherches et de collecte de données avec un accent sur la gestion budgétaire, les dépenses publiques et l'aide au développement ou tout autre domaine pertinent pour la mission.
1.2	Références professionnelles dans la production de rapports et publications de haut-niveau (études, diagnostics, rapports, à un niveau stratégique et gouvernemental) dans le domaine du développement économique et/ou de financement du développement sur les 5 dernières années.
1.3	Bonus : une expérience dans l'élaboration d'un DFA ou d'autres études similaires à l'international.
<b>2</b>	<b>Profil 1 : Consultant.e International.e (Chef.fe de mission) (14 H/J)</b>
2.1	Un master en sciences économiques, économie du développement, et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent à la mission.
2.2	Expérience avérée dans le travail de recherche de haut niveau sur le financement du développement durable et la réflexion stratégique sur la planification du développement.
2.3	Expérience avérée dans la conduite d'un DFA ou d'autres études similaires à l'international.
2.4	Expériences avérées dans le soutien aux partenaires du développement ou aux agences gouvernementales centrales dans le domaine du financement du développement.
2.5	Maîtrise du français et de l'anglais à l'écrit.
<b>3</b>	<b>Profil 2 : Consultant.e – coordinateur.rice (14 H/J)</b>
3.1	Un diplôme universitaire en sciences économiques, en économie du développement et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent pour la mission.
3.2	Expérience dans la recherche dans le domaine du financement du développement durable, de l'analyse des politiques publiques en faveur du développement, des finances publiques, de la planification stratégique et de la budgétisation. [Bonus : une expérience d'évaluation du financement du développement (DFA)]
3.3	Expérience avérée dans la recherche dans le domaine du secteur privé, des politiques de développement durable et de financement du secteur privé, ou autre domaine pertinent.
3.4	Expérience avérée dans l'appui aux réformes économiques au niveau national.
3.5	Expérience avérée en matière de collecte et d'analyse de données et de manipulation des outils statistiques de traitement des données.
3.6	Maitrise du français, de l'anglais
<b>4</b>	<b>Profil 3 : Consultant.e national.e – économiste (14 H/J)</b>
4.1	Un diplôme universitaire en sciences économiques, économie du développement et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent pour la mission.

4.2	Expérience avérée dans la recherche en sciences économiques, la collecte de données, l'analyse des politiques publiques en faveur du développement et du financement du développement, la gestion des finances publiques, la planification stratégique et de la budgétisation.
4.3	Expériences dans l'appui aux réformes des politiques publiques au niveau national.
4.4	Expériences en matière de collecte et d'analyse de données, et de manipulation des outils statistiques de traitement des données.
4.5	Expériences dans l'organisation d'entretiens.
4.6	Maitrise du français,

## VI. Lieu et durée

La mission durera 42 h/j, répartis sur 3 mois, dont un mois pour la validation des livrables.

## VII. Evaluation des offres

Les cabinets retenus seront évalués sur la base d'une analyse cumulative, qui tiendra compte des qualifications, de la note de compréhension et de la proposition financière.

Le contrat sera attribué au cabinet sur la base des éléments suivants :

- L'offre répond pleinement aux exigences de ces Termes de Références, y est conforme et acceptable ;
- Le cabinet ayant reçu la note la plus élevée suite à l'étude du dossier sur la base d'un ensemble prédéterminé de critères techniques et financiers spécifiques à cette offre.

### 1. Évaluation des offres

Les candidatures reçues seront évaluées par un panel de sélection comme défini ci-dessous :

Résumé des formulaires d'évaluation de la soumission technique		Coefficient de pondération de la note	Points maximum
1.	Expertise du cabinet	30%	300
2.	Méthodologique de travail, compréhension des TDR et chronogramme détaillé par expert et par tâche	30%	300
3.	CV des expert.e.s	40%	400
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>1000</b>

Évaluation de la soumission technique Formulaire 1		Points maximum
<b>Expertise du cabinet</b>		<b>300</b>
1.1	Au moins dix ans d'expérience dans l'élaboration d'études stratégiques en lien avec la planification et/ou le développement, la formulation de politiques publiques, ou l'appui aux réformes économiques, ainsi que la conduite d'analyses, de recherches et de collecte de données avec un accent sur la gestion budgétaire, les dépenses publiques et l'aide au développement ou tout autre domaine pertinent pour la mission.	150

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 ans d'expérience ..... 75 pts</li> <li>• Entre 11 et 13 ans d'expérience ..... 125 pts</li> <li>• 14 ans d'expérience et plus ..... 150 pts</li> </ul>	
1.2	<p>Références professionnelles dans la production de rapports et publications de haut-niveau (études, diagnostics, rapports, à un niveau stratégique et gouvernemental) dans le domaine du développement économique et/ou de financement du développement sur les 5 dernières années.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Strictement égal à 3 références ..... 50 pts</li> <li>• Entre 4 et 6 références ..... 75 pts</li> <li>• 7 références et plus ..... 100 pts</li> </ul>	100
1.3	Bonus : une expérience dans l'élaboration, d'un DFA ou d'autres études similaires à l'international.	50

<b>Évaluation de la soumission technique</b>		<b>Points maximum</b>
<b>Formulaire 2</b>		
<b>Proposition de méthodologie de travail, planning et chronogramme détaillé par expert et par tâche</b>		<b>300</b>
<b>2.1</b>	Dans quelle mesure la méthodologie proposée justifie-t-elle d'une bonne compréhension des tâches et objectifs de la mission ?	100
<b>2.2</b>	Les aspects importants des tâches à accomplir ont-ils été traités de manière suffisamment détaillée par rapport aux termes de référence ?	100
<b>2.3</b>	La présentation est-elle claire et l'organisation des activités ainsi que la planification logistique sont-elles réalisables et garantissent-elles une mise en œuvre efficace du projet ?	100

<b>Évaluation de la soumission technique</b>		<b>Points maximum</b>
<b>Formulaire 3</b>		
<b>Expert.e.s proposé.e.s</b>		<b>400</b>
<b>3.1</b>	<b>Profil 1 : Consultant.e international.e – Chef.fe de mission</b>	<b>170</b>
3.1.1	<p>Un master en sciences économiques, économie du développement, et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent à la mission.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Master (5 ans) ..... 25 pts</li> <li>• Doctorat ..... 30 pts</li> </ul>	30
3.1.2	<p>Expérience avérée dans le travail de recherche de haut niveau sur le financement du développement durable et la réflexion stratégique sur la planification du développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 10 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 10 et 13 références ..... 30 pts</li> <li>• 14 références ..... 40 pts</li> </ul>	40
3.1.3	<p>Expérience avérée dans la conduite d'un DFA ou d'autres études similaires à l'international.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune référence ..... 00 pts</li> <li>• Entre 1 et 2 références ..... 25 pts</li> <li>• 3 références et plus ..... 40 pts</li> </ul>	40

3.1.4	Expérience avérée dans le soutien aux partenaires du développement ou aux agences gouvernementales centrales dans le domaine du financement du développement. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 5 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 5 et 7 références ..... 25 pts</li> <li>• 8 références et plus ..... 40 pts</li> </ul>	40
3.1.5	Maîtrise du français et de l'anglais.	20
<b>3.2</b>	<b>Profil 2 : Consultant.e – coordinateur.rice</b>	<b>125</b>
3.2.1	Un diplôme universitaire en économie du développement et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent pour la mission. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence ou Maitrise (4 ans) ..... 00 pts</li> <li>• Master (5 ans) ..... 10 pts</li> <li>• Doctorat ..... 15 pts</li> </ul>	15
3.2.2	Expérience dans la recherche dans le domaine du financement du développement durable, de l'analyse des politiques publiques en faveur du développement, des finances publiques, de la planification stratégique et de la budgétisation. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 05 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 05 et 07 références ..... 15 pts</li> <li>• 8 références et plus ..... 25 pts</li> </ul> <p>Bonus : une expérience d'évaluation du financement du développement (DFA) ..... 5 pts</p>	30
3.2.3	Expérience dans la recherche dans le domaine du secteur privé, des politiques de développement durable et de financement du secteur privé, ou autre domaine pertinent. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 3 et 5 références ..... 20 pts</li> <li>• 6 références et plus ..... 25 pts</li> </ul>	25
3.2.4	Expériences dans l'appui aux réformes des politiques publiques au niveau national. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 3 et 6 références ..... 20 pts</li> <li>• 7 références et plus ..... 25 pts</li> </ul>	25
3.2.5	Expérience en matière de collecte et d'analyse de données et de manipulation des outils statistiques de traitement des données. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 3 et 6 références ..... 15 pts</li> <li>• 7 références et plus ..... 20 pts</li> </ul>	20
3.2.6	Maitrise du français et de l'anglais.	10
<b>3.3</b>	<b>Profil 3 : Consultant.e national.e – économiste</b>	<b>105</b>
3.3.1	Un diplôme universitaire en sciences économiques, économie du développement et/ou sciences sociales ou autre domaine pertinent pour la mission. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence ou Maitrise (4 ans) ..... 00 pts</li> </ul>	15

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Master (5 ans) ..... 10 pts</li> <li>• Doctorat ..... 15 pts</li> </ul>	
3.3.2	<p>Expérience dans la recherche en sciences économiques, la collecte de données, l'analyse des politiques publiques en faveur du développement et du financement du développement, la gestion des finances publiques, la planification stratégique et de la budgétisation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 5 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 5 et 8 références ..... 20 pts</li> <li>• 9 références et plus ..... 25 pts</li> </ul>	25
3.3.3	<p>Expériences dans l'appui aux réformes des politiques publiques au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 4 et 6 expériences ..... 15 pts</li> <li>• 7 expériences et plus ..... 20 pts</li> </ul>	20
3.3.4	<p>Expériences en matière de collecte et d'analyse de données et de manipulation des outils statistiques de traitement des données.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 3 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 3 et 6 références ..... 15 pts</li> <li>• 7 références et plus ..... 20 pts</li> </ul>	20
3.3.5	<p>Expérience dans l'organisation d'entretiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moins de 4 références ..... 00 pts</li> <li>• Entre 4 et 6 références ..... 10 pts</li> <li>• 7 références et plus ..... 15 pts</li> </ul>	15
3.3.6	Maitrise du français, de l'anglais.	10

NB : Seules les offres ayant obtenu une note technique  $\geq 700/1000$  seront retenues pour le dépouillement financier.

## 2. Évaluation des offres financières :

La note financière est calculée comme suit :

$$NF_n = (OF_{md} / OF_n) \times 1000$$

*NF<sub>n</sub> ; note de l'offre n*

*OF<sub>md</sub> ; montant de l'offre la moins onéreuse*

*OF<sub>n</sub> ; montant de l'offre*

## 3. Choix du soumissionnaire

L'offre retenue sera celle qui aura la meilleure note globale parmi celles conformes et jugées acceptables. La note globale est calculée comme suit :

$$NG_n = (70\% NT_n) + (30\% NF_n)$$

*NG<sub>n</sub> : note globale de l'offre n*

*NT<sub>n</sub> note technique de l'offre n*

*NF<sub>n</sub> : note financière de l'offre n*

## VIII. Modalité de soumission

### 1. Présentation recommandée de la soumission

- Fichier 1 ayant pour nom « offre technique » contenant :
  - i. Profil, une présentation du cabinet – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;
  - ii. Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;
  - iii. Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;
  - iv. Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.
  - v. Une note méthodologique de la mission de cinq (05) pages maximum (i) donnant une description détaillée de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, (ii) justifiant de la compréhension des termes de référence sans les reprendre littéralement et (iii) incluant un plan de travail présentant notamment le chronogramme par expert et par tâche ;
  - vi. Les CV détaillés et à jour de l'équipe indiquant de manière claire les références dans les domaines requis et mentionnés dans les termes de référence de la présente mission ;
  - vii. Déclaration signée par expert.e confirmant sa disponibilité pour cette mission.
- Fichier 2 ayant pour nom « offre financière » contenant l'offre financière globale en H/J pour la réalisation de la mission et les détails requis.

### 2. Modalités d'envoi des offres

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leurs offres par courrier électronique à l'adresse suivante :

[Procurement.tn@undp.org](mailto:Procurement.tn@undp.org)

Avec en objet la mention suivante :

« ».

Prière de veiller au respect de ces mesures pour acceptation de votre offre :

3. Votre soumission devra être signée, en format .pdf ;
4. Votre email de soumission devra avoir pour objet la référence ainsi que le titre du RFP ;
5. Les soumissions par courrier électronique ne peuvent dépasser 10 MB, doivent être exemptes de virus et se limiter à 2 envois par courrier électronique. Elles doivent être exemptes de toute forme de virus ou contenu corrompu, à défaut de quoi elles seront rejetées ;
6. Votre proposition technique doit être séparée de votre proposition financière (votre email doit comprendre deux pièces jointes distinctes) ;
7. **L'offre financière devra alors être protégée par un mot de passe** que nous vous demanderons après évaluation technique des soumissions reçues et ce dans la mesure où votre proposition est identifiée comme techniquement qualifiée.

**NB/ La non séparation de l'offre financière et de l'offre technique entrainera le rejet de toute la soumission.**

Les demandes de clarifications devront être envoyées à la même adresse électronique (procurement.tn@undp.org ) au plus tard le 06/09/2022

## FORMULAIRE DE PRESENTATION DE LA SOUMISSION DU PRESTATAIRE DE SERVICES<sup>15</sup>

*(Le présent formulaire doit être soumis uniquement sur le papier à en-tête officiel du prestataire de services<sup>16</sup>)*

[insérez le lieu et la date]

A : [insérez le nom et l'adresse du coordonateur du PNUD]

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le prestataire de services soussigné accepte par les présentes de fournir les prestations suivantes au PNUD conformément aux exigences définies dans la RFP en date du [précisez la date] et dans l'ensemble de ses annexes, ainsi qu'aux dispositions des conditions contractuelles générales du PNUD.

### A. Qualifications du prestataire de services

*Le prestataire de services doit décrire et expliquer les raisons pour lesquelles il est le mieux à même de répondre aux exigences du PNUD en indiquant ce qui suit :*

- a) *Profile – décrivant la nature de l'activité, le domaine d'expertise, les licences, certifications, accréditations ;*
- b) *Licences commerciales – documents d'immatriculation, attestation du paiement des impôts, etc. ;*
- c) *Antécédents – liste des clients ayant bénéficié de prestations similaires à celles que demande le PNUD, contenant une description de l'objet du contrat, de la durée du contrat, de la valeur du contrat et des références à contacter ;*
- d) *Déclaration écrite de non-inscription sur la liste 1267/1989 du Conseil de sécurité de l'ONU, sur la liste de la division des achats de l'ONU ou sur toute autre liste d'exclusion de l'ONU.*

### B. Méthodologie proposée pour la fourniture des services

*Le prestataire de services doit décrire la manière dont il entend répondre aux exigences du PNUD en fournissant une description détaillée des modalités d'exécution essentielles, des conditions d'information et des mécanismes d'assurance de la qualité qui seront mis en œuvre et en démontrant que la méthodologie proposée sera adaptée aux conditions locales et au contexte des prestations.*

### C. Qualifications du personnel clé

*Si la RFP en fait la demande, le prestataire de services doit fournir :*

<sup>15</sup> Ceci sert de guide au prestataire de services dans le cadre de la préparation de sa soumission.

<sup>16</sup> Le papier à en-tête officiel doit indiquer les coordonnées – adresses, courrier électronique, numéros de téléphone et de fax – aux fins de vérification.

- a) les noms et qualifications des membres du personnel clé qui fourniront les services, en indiquant qui assumera les fonctions de chef d'équipe, qui aura un rôle de soutien, etc. ;
- b) des CV témoignant des qualifications des intéressés doivent être fournis si la RFP en fait la demande ; et
- c) la confirmation écrite par chaque membre du personnel qu'il sera disponible pendant toute la durée du contrat.

D. Ventilation des coûts par prestation\*

	Prestations	Pourcentage du prix total	Prix (forfaitaire, tout compris) <i>Prière d'indiquer la devise de l'offre</i>
1	<b>Livrable 1</b> : Une note méthodologique révisée (i) donnant une description détaillée de la méthodologie proposée pour la mise en œuvre de la mission, (ii) justifiant de la compréhension des termes de référence sans en reprendre littéralement les termes et (iii) incluant un plan de travail présentant notamment le chronogramme et les étapes de mise en œuvre de la mission.	25%	
2	<b>Livrable 2</b> : Un rapport initial présentant les objectifs de la politique de financement du développement (comprenant les écarts de financement, les opportunités, risques et contraintes pour chaque objectif) et les différentes options de politiques de financement.		
3	<b>Livrable 3</b> : Un rapport intermédiaire comportant un tableau des politiques de financement identifiées et leur évaluation selon les critères cités (i) à (vi) ainsi que la sélection des politiques les plus pertinentes, réalisables et efficaces.	35%	
4	<b>Livrable 4</b> : Un rapport final contenant : les politiques sélectionnées, les actions nécessaires, le calendrier et l'ordre de mise en œuvre, ainsi que les rôles et responsabilités des différents acteurs.		

5	<b>Livrable 5</b> : Un atelier de restitution et de présentation aux parties prenantes nationales (ministères et agences concernées) de la stratégie de financement et de son plan d'action.	40%	
	Total	100 %	

*\*Ceci servira de fondement aux tranches de paiement*

E. **Ventilation des coûts par élément de coût** *[Il ne s'agit que d'un exemple]*

Description de l'activité	Rémunération par unité de temps	Durée totale de l'engagement	Nombre d'employés	Tarif total
<b>I. Services fournis par le personnel</b>				
1. Services du bureau principal				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
2. Services des bureaux locaux				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
3. Services fournis de l'étranger				
a. Expertise 1				
b. Expertise 2				
<b>II. Frais</b>				
1. Frais de déplacement				
2. Indemnité journalière				
3. Communications				
4. Reproduction				
5. Location de matériel				
6. Autres				
<b>III. Autres coûts connexes</b>				

*[Nom et signature de la personne habilitée par le prestataire de services]*

*[Fonctions]*

*[Date]*

## **Annexe 4**

### ***Conditions générales applicables aux services***

#### **1.0 STATUT JURIDIQUE :**

Le prestataire sera considéré comme ayant le statut juridique d'un prestataire indépendant vis-à-vis du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le personnel et les sous-traitants du prestataire ne seront considérés à aucun titre comme étant les employés ou agents du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies.

## **2.0 SOURCE DES INSTRUCTIONS :**

Le prestataire ne pourra demander à une autorité externe au PNUD ou accepter de celle-ci aucune instruction au titre de la fourniture de ses services en application du présent contrat. Le prestataire devra s'abstenir de tout acte susceptible d'avoir des conséquences préjudiciables pour le PNUD ou l'Organisation des Nations Unies et devra s'acquitter de ses obligations en tenant pleinement compte des intérêts du PNUD.

## **3.0 RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE AU TITRE DE SES EMPLOYES :**

Le prestataire sera responsable des compétences professionnelles et techniques de ses employés et devra choisir, pour les besoins des prestations à fournir en application du présent contrat, des personnes fiables qui devront travailler avec efficacité dans le cadre de l'exécution du présent contrat, respecter les coutumes locales et se conformer à des normes morales et éthiques strictes.

## **4.0 CESSION :**

Le prestataire devra s'abstenir de céder, de transférer, de nantir ou d'aliéner de toute autre manière le présent contrat, ou toute partie de celui-ci, ou ses droits, créances ou obligations aux termes du présent contrat, à moins d'avoir obtenu le consentement préalable et écrit du PNUD.

## **5.0 SOUS-TRAITANCE :**

Si le prestataire a besoin des services de sous-traitants, il devra obtenir l'approbation et l'autorisation préalable du PNUD pour l'ensemble des sous-traitants. L'approbation d'un sous-traitant par le PNUD ne libérera le prestataire d'aucune de ses obligations aux termes du présent contrat. Les conditions de tout contrat de sous-traitance seront soumises aux dispositions du présent contrat et devront y être conformes.

## **6.0 INTERDICTION DE FOURNIR DES AVANTAGES AUX FONCTIONNAIRES**

Le prestataire garantit qu'il n'a fourni ou qu'il ne proposera à aucun fonctionnaire du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies un quelconque avantage direct ou indirect résultant du présent contrat ou de son attribution. Le prestataire convient que toute violation de la présente disposition constituera la violation d'une condition essentielle du présent contrat.

## **7.0 INDEMNISATION :**

Le prestataire devra garantir, couvrir et défendre, à ses propres frais, le PNUD, ses fonctionnaires, agents, préposés et employés contre l'ensemble des actions, réclamations, demandes et responsabilités de toute nature, y compris leurs coûts et frais, résultant d'actes ou d'omissions du prestataire ou de ses employés, dirigeants, agents ou sous-traitants, dans le cadre de l'exécution du présent contrat. La présente disposition s'étendra, notamment, aux réclamations et responsabilités en matière d'accidents du travail, de responsabilité du fait des produits ou de responsabilité résultant de l'utilisation d'inventions ou de dispositifs brevetés, de documents protégés par le droit d'auteur ou d'autres éléments de propriété intellectuelle par le prestataire, ses employés, dirigeants, agents, préposés ou sous-traitants. Les obligations prévues par le présent article ne s'éteindront pas lors de la résiliation du présent contrat.

## **8.0 ASSURANCE ET RESPONSABILITES VIS-A-VIS DES TIERS :**

**8.1** Le prestataire devra souscrire et conserver une assurance tous risques au titre de ses biens et de tout matériel utilisé pour les besoins de l'exécution du présent Contrat.

- 8.2** Le prestataire devra souscrire et conserver toute assurance appropriée au titre des accidents du travail, ou son équivalent, relativement à ses employés, afin de couvrir les demandes d'indemnisation liées à des blessures corporelles ou à des décès dans le cadre du présent contrat.
- 8.3** Le prestataire devra également souscrire et conserver une assurance responsabilité civile d'un montant adéquat pour couvrir les demandes d'indemnisation des tiers liées à des décès ou blessures corporelles, ou à la perte ou l'endommagement de biens, résultant de la fourniture de services en application du présent contrat ou de l'utilisation de véhicules, navires, aéronefs ou autres matériels détenus ou loués par le prestataire ou ses agents, préposés, employés ou sous-traitants fournissant des prestations ou services au titre du présent Contrat.
- 8.4** Sous réserve de l'assurance contre les accidents du travail, les polices d'assurance prévues par le présent article devront :
- 8.4.1** nommer le PNUD en qualité d'assuré supplémentaire ;
  - 8.4.2** inclure une renonciation à subrogation de l'assureur dans les droits du prestataire contre le PNUD ;
  - 8.4.3** prévoir que le PNUD recevra une notification écrite des assureurs trente (30) jours avant toute résiliation ou modification des assurances.
- 8.5** Le prestataire devra, en cas de demande en ce sens, fournir au PNUD une preuve satisfaisante des assurances requises aux termes du présent article.

#### **9.0 CHARGES/PRIVILEGES :**

Le prestataire devra s'abstenir de causer ou de permettre l'inscription ou le maintien d'un privilège, d'une saisie ou autre charge par toute personne auprès de toute administration publique ou du PNUD sur toute somme exigible ou devant le devenir au titre de prestations réalisées ou de matériaux fournis en application du présent Contrat ou en raison de toute autre réclamation ou demande dirigée contre le prestataire.

#### **10.0 PROPRIETE DU MATERIEL :**

Le PNUD conservera la propriété du matériel et des fournitures qu'il pourra fournir et ledit matériel devra lui être restitué à l'issue du présent contrat ou lorsque le prestataire n'en aura plus besoin. Lors de sa restitution au PNUD, ledit matériel devra être dans le même état que lors de sa remise au prestataire, sous réserve de l'usure normale. Le prestataire sera tenu d'indemniser le PNUD au titre du matériel qui sera considéré comme étant endommagé ou dégradé au-delà de l'usure normale.

#### **11.0 DROITS D'AUTEUR, BREVETS ET AUTRES DROITS PATRIMONIAUX :**

- 11.1** Sous réserve des dispositions contraires expresses et écrites du contrat, le PNUD pourra revendiquer l'ensemble des droits de propriété intellectuelle et autres droits patrimoniaux et, notamment, les brevets, droits d'auteur et marques se rapportant aux produits, processus, inventions, idées, savoir-faire ou documents et autres matériels que le prestataire aura développés pour le PNUD dans le cadre du contrat et qui seront directement liés à l'exécution du contrat, ou produits, préparés ou obtenus du fait ou au cours de son exécution, et le prestataire reconnaît et convient que lesdits produits, documents et autres matériels constitueront des œuvres réalisées contre rémunération pour le PNUD.
- 11.2** Lorsque lesdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux contiendront des droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux du prestataire : (i) existant antérieurement à l'exécution par le prestataire de ses obligations aux termes du contrat, ou (ii) que le prestataire pourra ou aura pu développer ou acquérir indépendamment de l'exécution de ses obligations aux termes du contrat, le PNUD ne se prévaudra d'aucun droit de propriété sur

ceux-ci et le prestataire accorde par les présentes au PNUD une licence perpétuelle d'utilisation desdits droits de propriété intellectuelle ou autres droits patrimoniaux uniquement aux fins du contrat et conformément à ses conditions.

**11.3** Si le PNUD en fait la demande, le prestataire devra prendre toute mesure nécessaire, signer tout document requis et, d'une manière générale, prêter son assistance aux fins de l'obtention desdits droits patrimoniaux et de leur transfert ou de leur fourniture sous licence au PNUD, conformément aux dispositions du droit applicable et du contrat.

**11.4** Sous réserve des dispositions qui précèdent, l'ensemble des cartes, dessins, photos, mosaïques, plans, rapports, estimations, recommandations, documents et toutes les autres données compilées ou reçues par le prestataire en application du présent contrat seront la propriété du PNUD, devront être mis à sa disposition aux fins d'utilisation ou d'inspection à des heures raisonnables et en des lieux raisonnables, devront être considérés comme étant confidentiels et ne devront être remis qu'aux fonctionnaires autorisés du PNUD à l'issue des prestations réalisées en application du contrat.

## **12.0 UTILISATION DU NOM, DE L'EMBLEME OU DU SCEAU OFFICIEL DU PNUD OU DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :**

Le prestataire devra s'abstenir de faire connaître ou de rendre publique de toute autre manière le fait qu'il fournit des prestations au PNUD et devra également s'abstenir de toute utilisation du nom, de l'emblème ou du sceau officiel du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies ou de toute abréviation du nom du PNUD ou de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son activité ou par ailleurs.

## **13.0 CONFIDENTIALITE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS :**

Les informations et données considérées par l'une ou l'autre des parties comme étant exclusives qui seront communiquées ou divulguées par l'une des parties (le « Divulgateur ») à l'autre partie (le « Destinataire ») au cours de l'exécution du contrat et qui seront qualifiées d'informations confidentielles (les « Informations ») devront être protégées par ladite partie et traitées de la manière suivante :

**13.1** Le destinataire (le « Destinataire ») desdites informations devra :

**13.1.1** faire preuve de la même prudence et de la même discrétion pour éviter toute divulgation, publication ou dissémination des Informations du Divulgateur que celles auxquelles il s'astreint pour ses propres informations similaires qu'il ne souhaite pas divulguer, publier ou disséminer ; et

**13.1.2** utiliser les Informations du Divulgateur uniquement aux fins pour lesquelles elles auront été divulguées.

**13.2** A condition que le Destinataire signe avec les personnes ou entités suivantes un accord écrit les obligeant à préserver la confidentialité des Informations conformément au contrat et au présent article 13, le Destinataire pourra divulguer les Informations :

**13.2.1** à toute autre partie, avec le consentement préalable et écrit du Divulgateur ; et

**13.2.2** aux employés, responsables, représentants et agents du Destinataire qui auront besoin de prendre connaissance desdites Informations pour les besoins de l'exécution d'obligations prévues par le contrat, et aux employés, responsables, représentants et agents de toute personne morale qu'il contrôlera, qui le contrôlera ou qui sera avec lui sous le contrôle commun d'un tiers, qui devront également en prendre connaissance pour exécuter des obligations prévues aux termes du contrat, sachant toutefois qu'aux fins des présentes, une personne morale contrôlée désigne :

**13.2.2.1** une société dans laquelle la partie concernée détient ou contrôle de toute autre manière, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50 %) des actions assorties du droit de vote ; ou

**13.2.2.2** une entité dont la direction effective est contrôlée par la partie concernée ; ou

**13.2.2.3** s'agissant du PNUD, un fonds affilié tel que l'UNCDF, l'UNIFEM ou l'UNV.

- 13.3** Le prestataire pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la loi, sachant toutefois que, sous réserve des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies et sans renonciation à ceux-ci, le prestataire devra notifier au PNUD suffisamment à l'avance une demande de divulgation des Informations afin de lui donner la possibilité de prendre des mesures de protection ou toute autre mesure opportune avant qu'une telle divulgation ne soit effectuée.
- 13.4** Le PNUD pourra divulguer les Informations dans la mesure requise par la Charte des Nations Unies, les résolutions ou règlements de l'Assemblée générale ou les règles édictées par le Secrétaire général.
- 13.5** Le Destinataire n'aura pas l'interdiction de divulguer les Informations qu'il aura obtenues d'un tiers sans restriction, qui seront divulguées par le Divulgateur à un tiers sans obligation de confidentialité, qui seront antérieurement connues du Destinataire ou qui seront développées à tout moment par le Destinataire de manière totalement indépendante de toute divulgation effectuée dans le cadre des présentes.
- 13.6** Les présentes obligations et restrictions en matière de confidentialité produiront leurs effets au cours de la durée du contrat, y compris pendant toute prorogation de celui-ci, et, sauf disposition contraire figurant au contrat, demeureront en vigueur postérieurement à sa résiliation.

#### **14.0 FORCE MAJEURE ; AUTRES CHANGEMENTS DE SITUATION**

- 14.1** En cas de survenance d'un quelconque évènement constituant un cas de force majeure et aussi rapidement que possible après sa survenance, le prestataire devra en notifier par écrit le PNUD avec l'ensemble des détails s'y rapportant si le prestataire se trouve de ce fait dans l'incapacité totale ou partielle d'exécuter ses obligations et de s'acquitter de ses responsabilités aux termes du contrat. Le prestataire devra également notifier au PNUD tout autre changement de situation ou la survenance de tout évènement compromettant ou risquant de compromettre l'exécution de ses obligations aux termes du contrat. Dès réception de la notification requise par le présent article, le PNUD prendra les mesures qu'il considérera, à sa seule et entière discrétion, comme étant opportunes ou nécessaires au regard des circonstances, y compris l'octroi au prestataire d'un délai supplémentaire raisonnable pour exécuter ses obligations aux termes du contrat.
- 14.2** Si, en raison d'un cas de force majeure, le prestataire est définitivement incapable de s'acquitter, en tout ou en partie, de ses obligations et de ses responsabilités aux termes du contrat, le PNUD aura le droit de suspendre ou de résilier le présent contrat selon les mêmes conditions que celles qui figurent dans l'article 15 « Résiliation », sachant toutefois que le délai de préavis sera de sept (7) jours au lieu de trente (30) jours.
- 14.3** Le terme de force majeure, tel qu'il est utilisé dans le présent article désigne des catastrophes naturelles, une guerre (déclarée ou non), une invasion, une révolution, une insurrection ou d'autres actes d'une nature ou d'une force similaire.
- 14.4** Le prestataire reconnaît et convient qu'en ce qui concerne les obligations prévues au contrat que le prestataire doit exécuter dans ou pour les régions dans lesquelles le PNUD est engagé ou se prépare à s'engager dans des opérations de maintien de la paix, humanitaires ou similaires ou dans

lesquelles le PNUD se désengage de telles opérations, toute exécution tardive ou inexécution desdites obligations liée à des conditions difficiles dans lesdites régions ou à des troubles civils y survenant ne constituera pas, en soi, un cas de force majeure au sens du contrat.

## 15.0 RESILIATION

- 15.1** Chaque partie pourra résilier le présent contrat pour un motif déterminé, en tout ou en partie, en adressant à l'autre partie un préavis écrit de trente (30) jours. L'engagement d'une procédure d'arbitrage conformément à l'article 16.2 (« Arbitrage ») ci-dessous ne pourra pas être considéré comme constituant une résiliation du présent contrat.
- 15.2** Le PNUD se réserve le droit de résilier le présent contrat sans motif à tout moment, en adressant au prestataire un préavis écrit de 15 jours. Dans ce cas, le PNUD devra rembourser au prestataire l'ensemble des frais raisonnables que celui-ci aura engagés avant de recevoir ledit préavis.
- 15.3** En cas de résiliation par le PNUD en application du présent article, aucun paiement ne sera dû par le PNUD au prestataire, à l'exception des prestations et services fournis de manière satisfaisante et conformément aux conditions expresses du présent contrat.
- 15.4** Si le prestataire est mis en redressement judiciaire ou en liquidation, s'il tombe en cessation de paiements, s'il procède à une cession au profit de ses créanciers ou si un administrateur judiciaire est nommé en raison de sa cessation de paiements, le PNUD pourra, sans préjudice de tout autre droit ou recours dont il pourra disposer aux termes des présentes conditions, résilier le présent contrat sur-le-champ. Le prestataire devra immédiatement informer le PNUD de la survenance de l'un quelconque des événements susmentionnés.

## 16.0 REGLEMENT DES DIFFERENDS

- 16.1 Règlement amiable.** Les parties devront faire tout leur possible pour régler à l'amiable les différends, litiges ou réclamations liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité. Lorsque les parties tenteront de parvenir à un tel règlement amiable par la conciliation, celle-ci devra se dérouler conformément au Règlement de conciliation de la CNUDCI qui sera alors en vigueur, ou selon toute autre procédure dont les parties pourront convenir entre elles.
- 16.2 Arbitrage.** Les différends, litiges ou réclamations entre les parties liés au présent contrat ou à sa violation, à sa résiliation ou à sa nullité qui n'auront pas fait l'objet d'un règlement amiable en application de l'article 16.1 ci-dessus, sous soixante (60) jours à compter de la réception par l'une des parties de la demande aux fins de règlement amiable de l'autre partie, devront être soumis par l'une ou l'autre des parties à un arbitrage, conformément au Règlement d'arbitrage de la CNUDCI alors en vigueur. Les décisions du tribunal arbitral devront être fondées sur des principes généraux de droit commercial international. En ce qui concerne l'ensemble des questions relatives à la preuve, le tribunal arbitral devra suivre les règles additionnelles régissant la présentation et la réception des preuves dans les arbitrages commerciaux internationaux de l'Association internationale du barreau, édition du 28 mai 1983. Le tribunal arbitral sera habilité à ordonner la restitution ou la destruction de marchandises ou de tout bien, corporel ou incorporel, ou de toute information confidentielle fournie en application du contrat, à ordonner la résiliation du contrat, ou à ordonner que toute mesure de protection soit prise relativement à des marchandises, services ou à tout autre bien, corporel ou incorporel, ou à toute information confidentielle fournie dans le cadre du contrat, s'il y a lieu, conformément au pouvoir du tribunal arbitral aux termes de l'article 26 (« Mesures provisoires ou conservatoire ») et de l'article 32 (« Forme et effet de la sentence ») du Règlement d'arbitrage de la CNUDCI. Le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des dommages et intérêts punitifs. En outre, sauf disposition contraire expresse du contrat, le tribunal arbitral n'aura pas le pouvoir d'allouer des intérêts supérieurs au taux

interbancaire offert à Londres (« LIBOR ») alors en vigueur, et il ne pourra s'agir que d'intérêts simples. Les parties seront liées par toute sentence arbitrale rendue dans le cadre d'un tel arbitrage à titre de règlement final desdits différends, litiges ou réclamations.

## **17.0 PRIVILEGES ET IMMUNITES**

Aucune disposition du présent contrat ou y relative, qu'elle soit expresse ou implicite, ne pourra être considérée comme emportant renonciation aux privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que de ses organes subsidiaires.

## **18.0 EXONERATION FISCALE**

**18.1** La section 7 de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies prévoit notamment que l'Organisation des Nations Unies, ainsi que ses organes subsidiaires, sont exonérés de tout impôt direct, sous réserve de la rémunération de services d'utilité publique, ainsi que des droits de douane et redevances de nature similaire à l'égard d'objets importés ou exportés pour leur usage officiel. Si une quelconque autorité gouvernementale refuse de reconnaître l'exonération de l'Organisation des Nations Unies au titre desdits impôts, droits ou redevances, le prestataire devra immédiatement consulter le PNUD afin de décider d'une procédure mutuellement acceptable.

**18.2** Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant auxdits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé.

## **19.0 TRAVAIL DES ENFANTS**

Le prestataire déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne se livrent à aucune pratique contraire aux droits énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant, y compris dans son article 32 qui prévoit notamment qu'un enfant ne peut être astreint à aucun travail comportant des risques ou susceptibles de compromettre son éducation ou de nuire à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent bon de commande immédiatement par notification adressée au fournisseur, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **20.0 MINES**

Le fournisseur déclare et garantit que lui-même et ses fournisseurs ne participent pas activement et directement à des activités ayant trait aux brevets, au développement, à l'assemblage, à la production, au commerce ou à la fabrication de mines ou à de telles activités au titre de composants principalement utilisés dans la fabrication de mines. Le terme « mines » désigne les engins définis à l'article 2, paragraphes 1, 4 et 5 du Protocole II annexé à la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discriminations.

Toute violation de la déclaration et de la garantie qui précèdent autorisera le PNUD à résilier le présent contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

## **21.0 RESPECT DES LOIS**

Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat.

## **22.0 EXPLOITATION SEXUELLE**

**22.1** Le prestataire devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour empêcher la commission à l'encontre de quiconque d'actes d'exploitation ou d'abus sexuel par le prestataire lui-même, par l'un quelconque de ses employés ou par toute autre personne pouvant être engagée par le prestataire pour fournir tout service en application du contrat. A cet égard, toute activité sexuelle avec une personne de moins de dix-huit ans, indépendamment de toute loi relative au consentement, constituera un acte d'exploitation et d'abus sexuels à l'encontre d'une telle personne. En outre, le prestataire devra s'abstenir d'échanger de l'argent, des biens, des services, des offres d'emploi ou d'autres choses de valeur contre des faveurs ou des activités sexuelles ou de se livrer à des activités sexuelles constitutives d'actes d'exploitation ou dégradantes, et devra prendre l'ensemble des mesures appropriées pour interdire à ses employés ou aux autres personnes qu'il aura engagées d'agir de la sorte. Le prestataire reconnaît et convient que les présentes dispositions constituent une condition essentielle du contrat et que toute violation de la présente déclaration et de la présente garantie autorisera le PNUD à résilier le contrat immédiatement par notification adressée au prestataire, sans être redevable des frais de résiliation ou engager sa responsabilité à quelque autre titre que ce soit.

**22.2** Le PNUD ne fera pas application de la règle précédente relative à l'âge lorsque l'employé du prestataire ou toute autre personne pouvant être engagée par celui-ci pour fournir des services en application du contrat sera marié à la personne de moins de dix-huit ans avec laquelle ledit employé ou ladite autre personne aura eu une activité sexuelle et lorsqu'un tel mariage sera reconnu comme étant valable par les lois du pays de citoyenneté dudit employé ou de ladite autre personne.

## **20. POUVOIR DE MODIFICATION**

Conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD, seul le fonctionnaire autorisé du PNUD a le pouvoir d'accepter pour le compte du PNUD toute modification apportée au présent contrat, une renonciation à l'une quelconque de ses dispositions ou toute relation contractuelle supplémentaire avec le prestataire. Par conséquent, aucune modification du présent contrat ne sera valable et opposable au PNUD à moins de faire l'objet d'un avenant au présent contrat signé par le prestataire et le fonctionnaire autorisé du PNUD conjointement.